



EUTERPE'S NOT DEAD

MERCI D'ÊTRE VENUS SI NOMBREUX CE SOIR !

VOUS LE SAVEZ, LES BÉNÉFICES DE CE CONCERT SERONT ENTièrement REVERSÉS AU COMITÉ D'AIDE AUX SANS-Papiers ET AUX IMMIGRÉS ÉTRANGERS, QUI SOUFFRONT DES INÉGALITÉS INCROYABLES ET ENVOIENT LEUR RÉGULARISATION...

SOUTIEN CASPIE

N'HÉSITÉZ PAS À DONNER, LA PARH- CIPATION EST LIBRE.

MAIS PLACE À LA MUSIQUE ET TOUS AVEC LE CASPIE !

L'URGENT RÉGULÉ SERA BIEN SUR À PROCHAIN NOUVEAU EN VERTUS DE NOS FRÈRES OPPRIMÉS MAIS SURTOUT À PAYER DE MEILLEURS APOUR LES JURISSES AFIN DE POUVOIR FAIRE POUR EMPÊCHER LEUR CASPIE...

GRANDE CHASSE AU SYNDICALISTE CHEZ CARREFOUR

Après le « parachute doré » de son ex-Pdg et des grèves à répétition, une casserole de plus pour Carrefour, n°2 mondial de la grande distribution. Mohammed Bedouche, délégué syndical au Carrefour du Merlan à Marseille, emprisonné après une comparution immédiate en octobre 2004 sur la foi d'un vigile sous influence, révèle les dessous de son affaire dans le n°23 du mensuel CQFD, en kiosque le 16 mai 2005.

BEDOUICHE = UNE DÉFENSE BÉTON

38 MILLIONS POUR VIERER DANIEL BERNARD ET SEULEMENT 250.000 € POUR MON CLIENT ?

M. LE JUGE, ASSEZ D'INÉGALITÉS SALARIALES !

Extraits de son interview exclusive : « Quinze jours avant les élections du personnel, on vient me proposer 250 000 euros pour que je fasse ma valise. (...) Au commissariat, on m'apprend que je suis accusé de subornation de témoin. (...) Le lendemain, en comparution immédiate, je suis condamné à six mois de prison dont quinze jours ferme. (...) Jusqu'à aujourd'hui, je me pose encore la question : comment ont-ils pu m'emprisonner ? »

Interrogée par CQFD au sujet de la somme offerte au syndicaliste, Sylvie Cottin, de l'entreprise CO2, spécialisée dans la "communication de crise" et mandatée par Carrefour dans cette affaire, a laissé entendre que ces « parachutes » anti-syndicalistes sont une pratique courante et normale : « On appelle cela une indemnité transactionnelle. »

Cette affaire s'inscrit dans un contexte de crise sociale à Carrefour (vingtdeux jours de grève pour des tickets-restaurant à Carrefour Port-de-Bouc, convocation à la gendarmerie d'un délégué syndical de Carrefour Aix-Les-Milles le 14 avril dernier sur accusation d'un chef de la sécurité du magasin qui se serait senti "insulté"...) source CQFD - en vente aux concerts de Joke



LYON 30 AVRIL MANIFESTANTS BATTUS ET MIS EN PRISON !

FACE À L'INCAPACITÉ DU GOUVERNEMENT LA MUSIQUE A LE POUVOIR D'INFLUER SUR LA POLITIQUE DES FELIX MIRA- TOIRES, VOUS ÊTES LÀ POUR LE PROUVER !

SOLIDARITÉ !

UNE PÉTITION AU MINISTRE DE L'INTERIEUR EST PRÊTE À ÊTRE...

PEUT ÊTRE...

Truc de ouf à Lyon. Une manifestation festive violemment réprimée. Quadrillage de la ville par les keufs. Six personnes arrêtées. Quatre placées en détention préventive. Des procès incroyables où la précarité et les mouvements libertaires sont stigmatisés. Récit d'un dérapage policier et judiciaire passé sous silence. (source: rebellyon.info)

VIVE VOUS !

HOP GENIAL !

RACHAFANTING... BOM...

MOTIVÉS MOTIVÉS !

SALAUDS D'ILLURA- LIBREUX !

La manifestive du 30 avril 2005 à Lyon a été un moment de musique, de danse, de fête et de revendications fortes et pacifiques.

3 policiers de la BAC, qui n'étaient signalés par aucun brassard, se trouvaient en début de cortège et ont essayé à plusieurs reprises d'arrêter des personnes tout en remontant vers la fin de la manifestation festive. Au moment où ils atteignent la queue du cortège, ils tiennent un manifestant immobilisé ; 3 autres policiers en civil qui étaient cachés derrière une voiture ont surgi sur une personne au sein de la manifestive.

Il n'est pas à préciser qu'un samedi après midi sur la place des Terreaux se trouvaient de nombreuses personnes ne faisant pas partie de la manifestation aussi bien sur la place qu'aux terrasses des cafés. Lorsque la foule du cortège a quitté la place pour s'engouffrer dans la rue Constantine, les passants choqués huaient les forces de l'ordre.

Sur 6 personnes qui ont été arrêtées ce jour là, 4 ont été emprisonnées. Deux autres sont relâchées et placées sous contrôle judiciaire astreignant. Habituellement les personnes interpellées sont relâchées à la fin de la garde à vue.

POUR PARTICIPER, JE VOUS RAPPELLE QUE LE SHAND DU CASPIE EST SITUÉ AU FOND DE LA SALLE !

LE PROCHAIN MONDEAU D'APPELLE "TRES BIEN LES KEUFS !"

OUAIS, LE BASSOÏRE, IL EST TROP MIGNON !

LES BIÈRES ?

CASPIE MERCI

NON, C'EST PAS LÀ !

Croyant que c'était une simple bagarre, plusieurs participant-e-s à cette manifestive, sont venus s'interposer de façon tout à fait humaine. Le premier groupe de policiers en civils qui tentaient d'arrêter des manifestant-e-s a lâché prise pour rejoindre leurs voitures. A ce moment-là, sans aucunes sommations, des bombes lacrymogènes ont été lancées par des policiers placés près de l'entrée de la place des Terreaux. Les gaz atteignant même les terrasses des cafés derrière la fontaine Bartholdi.



Les audiences

Un peu d'espoir : la version des flics a été sérieusement mise à mal par de nouveaux éléments (photos, vidéos et témoignages) et des suppléments d'informations ont été demandés pour Virginie, Luis et Christian. La suite début juillet...

Beaucoup de désespoir : les trois autres accusés, John, Philippe et Alexandre sont repartis menottés en tôle où ils avaient déjà passés 26 jours en préventive ! Une fois de plus la précarité est criminalisée : à Lyon, si t'es « précaire » et que tu tapes dans une poubelle, ça vaut 4 mois ferme, 4 de sursis et 1 200 euros d'amende ! Tout au long des audiences, le président du tribunal n'a en effet pu s'empêcher de s'enquérir avec insistance sur la situation d'emploi de chacun des prévenuEs.

MERCI BONSOIR !

MERCI DE VOTRE CONVICTION...

CHOUVEUX DU MOINDE !

PEACE !

RESPECT !

Pendant cet événement explosif, l'autre groupe de civils était aussi repoussé par des manifestants qui ne comprenaient pas ces violences. Entre autres, Virginie et Antoine, qui n'étaient ni déguisés, ni masqués, étaient là pour faire la fête. Ils ont vu des gens se bagarrer et ne sachant pas que c'étaient des policiers en civil ils se sont approchés dans l'intention de calmer la bagarre. En arrivant à quelques mètres ils ont vu leurs matraques et leurs flash-ball.

19h : Fin de la manifestive

Les organisateurs s'apprêtaient à aller vider des chariots lorsqu'une dispute éclate. L'intervention des CRS est immédiate : ils sont environ une quinzaine à charger, portent des matraques, des boucliers et des casques. Quelques manifestants sont encore sur la place, une deuxième charge est lancée. Quelques cannettes sont jetées en direction des forces de l'ordre. C'est la cohue entre les manifestants, certains tentent d'appeler à la dispersion et au calme.

Outre le fait que ces informations n'aient aucun rapport avec les affaires, il s'est ensuite permis de s'étonner ouvertement que ces prévenu-e-s n'aient pas de travail stable. Il a demandé à John comment cela se faisait qu'il n'ait pas obtenu un seul CDI. S'en suivait alors une litanie vaine sur la nécessité d'avoir un emploi. La précarité est une faute grave, signe d'anormalité et de marginalité (voir plus bas). Toutes les peines prononcées étaient accompagnées d'une obligation de trouver du travail. Le mot « anarchiste » fut lancé par Me Versini lors de son réquisitoire contre Alexandre. Voulant sûrement associer le prévenu à un fantasmagorique complot de grande ampleur, l'avocat de la partie civile ne put s'empêcher de parler de groupuscules qui animent des sites Internet sur lesquels ils se déclarent "solidaires" des prévenuEs. Le mot était lâché, et malgré le procureur qui répétait que l'anarchisme n'était pas un délit, les avocat-e-s se sont sentis obligé-e-s de répondre sur ce terrain.

CH ! ON NOUS A TIRÉ LE MAIOT !!

C'EST QU'ON PAIE ?

ON DONNE, CE QU'ON VEUT, NON ?

Y'AS COMBENT ?

JE SUIS SÉRÉUX !

ARRÊTEZ TES CONNERIES...

Comprenant qu'il avait un flash-ball pointé sur lui, Antoine a écarté un bras en reculant pour repousser la foule, il tenait Virginie à côté de lui par le bras. Une bombe lacrymogène a explosé à leurs pieds. Puis Virginie a été attrapée par les policiers.

En reculant devant une charge de CRS, sur la place, un des jeunes hommes poursuivis renverse une poubelle remplie de bouteilles vides. Des personnes qui se trouvaient là, manifestants, habitants ou commerçants du quartier, sont frappés à coup de matraques. Un peu plus tard les CRS ont quadrillé tout le quartier par petits groupes de trois/quatre et ont arrêté quatre autres personnes qui rentraient tranquillement. Un jeune homme habitant le quartier, qui venait de descendre de chez lui s'est fait interpellé et fait aujourd'hui partie des inculpés.

Plus d'info sur : <http://rebillyon.info> - <http://resistons.lautre.net>

ANNON, FAUT QUE J'ALLE, REÇOIR POUR C'EST MINGE, MINGE !

J'AI PAS ENCORE REÇU LES APL POUR MON LOYER, C'EST UN PEU LA MERDE...

QU'EST-CE QU'IL M'A FAIT ? TU L'AS NARRÉ, PAREIL ?

Alors que la foule était repoussée par les gaz lacrymogènes, ils l'ont alors traînée par les cheveux sur une trentaine de mètres jusqu'à leur voiture. Là, ils l'ont plaquée au sol, le visage contre la chaussée, les mains dans le dos, ils l'ont matraquée, et l'ont cognée à coups de pieds. Puis, ils l'ont coincée sous une voiture, une roue dans l'entrejambe et l'ont menottée. Puis ils lui ont mis un coup de taser, c'est-à-dire une décharge de 50 000 volts, avant de l'emmener au commissariat.

Au final 6 personnes ont été arrêtées et sont passées en comparution immédiate lundi 2 mai. Ils ont demandé à ce que le procès soit repoussé pour préparer leur défense. Quelques chefs d'inculpation : "rébellion", "appel à l'émeute", accusé "d'avoir tenté de dérober l'arme d'un policier", "violences volontaires sur agent des forces de l'ordre", "violences volontaires avec arme par destination sur personnes dépositaires de l'autorité publique".

LE ME RÉGISTRE 50 CENTS.

ET MOI S.E. ... R. DEUX, GA FAIT PRESQUE UN DEMI !

HA HA HA

COMMENT ON VA FAIRE ? ON DOIT JOUER, APRÈS-DEMAIN !

J'AI DÉJÀ UNE IDÉE, MINGE !

BON, J'IMÈGE CA DÉRÉGÉ...

PAS de CULTURE POUR LES CHÔMEURS

Environ 25 personnes ont été placées en garde à vue dans différents commissariats parisiens, suite à la plainte déposée par le directeur du théâtre Hébertot pour "vols et dégradations". Une quarantaine de chômeurs et précaires qui s'étaient invités au Théâtre HEBERTO (théâtre subventionné notamment par la Ville de Paris) pour assister à la pièce LE ROI SE MEURT de IONESCO. Ils y étaient dans le cadre d'une action CULTURE GRATUITE POUR TOUS. Ils ont été placés en garde à vue. Les commissariats sont-ils les seuls lieux culturels accessibles pour les bas revenus ? Cette action s'inscrivait dans une semaine de mobilisation coordonnée "contre le contrôle des chômeurs". (Source AC! Air Libre)

AU TRAVAIL LES PAUVRES

La Poste s'est engagée à recruter 800 demandeurs d'emploi sous contrat d'Insertion-Revenu minimum d'activité (CI-RMA). "Après l'engagement de quatre organisations professionnelles, La Poste est la première entreprise de service public signataire d'un accord-cadre national sur le CI-RMA", précisent-ils dans un communiqué. L'accord signé s'appuie sur la mobilisation des directions départementales du travail et de l'ANPE. Ce cinquième accord-cadre national sur le RMA porte à 5.800 le nombre de postes proposés aux chômeur-euse-s bénéficiaires du RMI, de l'Allocation spécifique de solidarité ou de l'Allocation parent isolé.

DESOLÉ MAMADOI, J'AI PAS LE DROIT DE TE DÉMOR...

@ Appel des Résistants - Images tournées en réaction au refus de la publication de ce texte par les médias dominants.

<http://www.alternatives-images.net>